Extrait plan cadastral

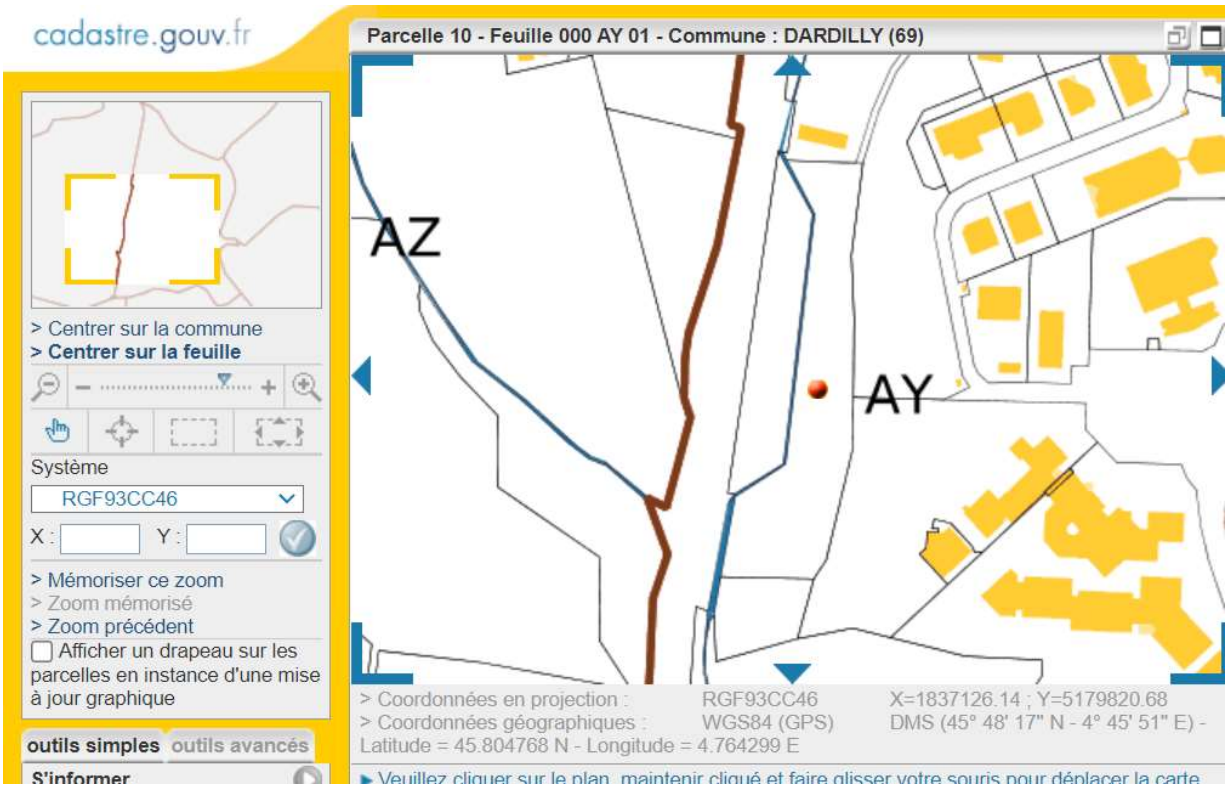

Parcelle AY 10 – Dardilly

Emprise très grossière concernée par le dossier de défrichement.

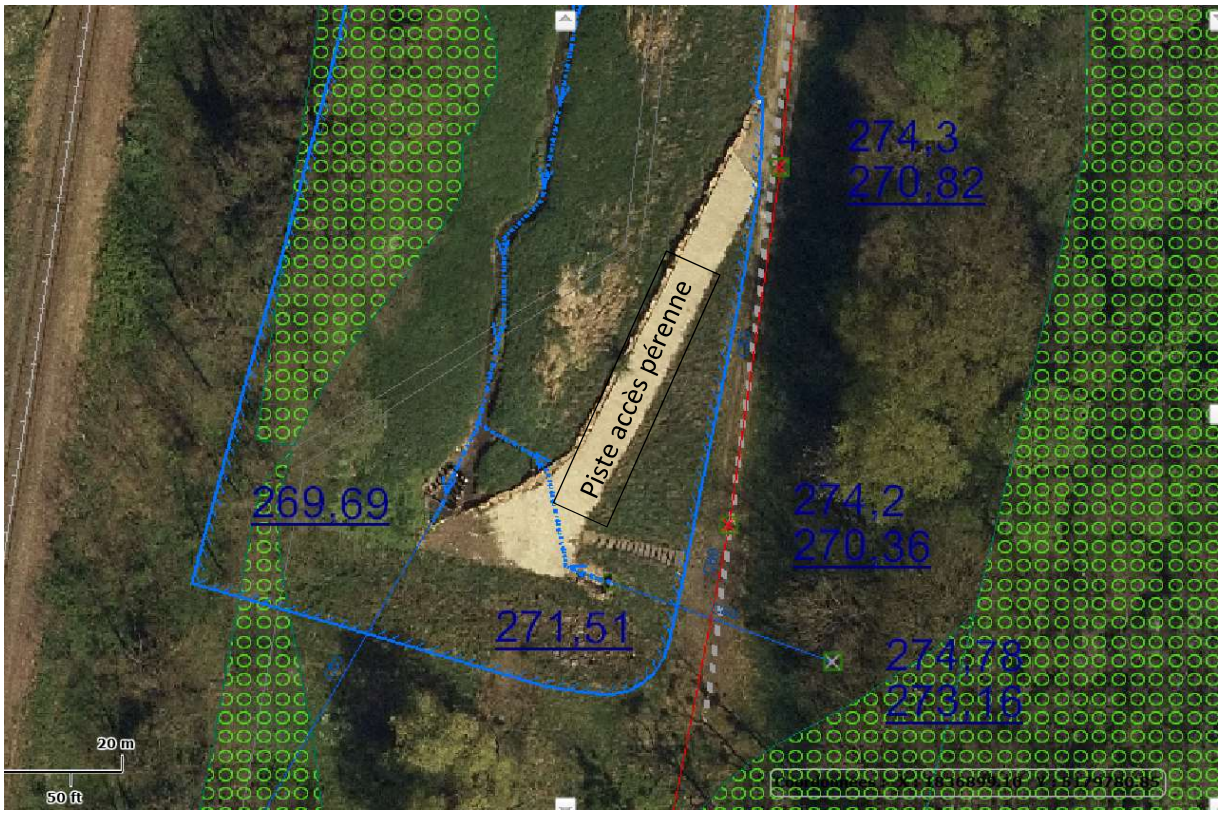

L'accès au site sa fait par la piste actuelle et régulièrement autorisée pour permettre l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage hydraulique (bassin de rétention interceptant les crues du ruisseau des Serres).

Le développement des arbres (robinier faux acacia) s'est fait après la réalisation de l'ouvrage à la suite d'une absence d'entretien drastique. Etant donné qu'il s'agit d'un ouvrage hydraulique, il ne peut être compatible d'avoir une végétation ligneuse dans les parements amont/aval et la crête de l'ouvrage.
Le classement en EBC de la zone est postérieure à sa réalisation.

L'emprise des travaux sera limité à la zone de défrichement et à la plateforme de l'ouvrage déjà existante. Le racinaire des arbres se trouve dans les enrochements du parement amont de l'ouvrage hydraulique.

Les aires de travail sont liées à la plateforme déjà existante.

Le stationnement est prévu sur la plateforme, la piste et le chemin d'accès.

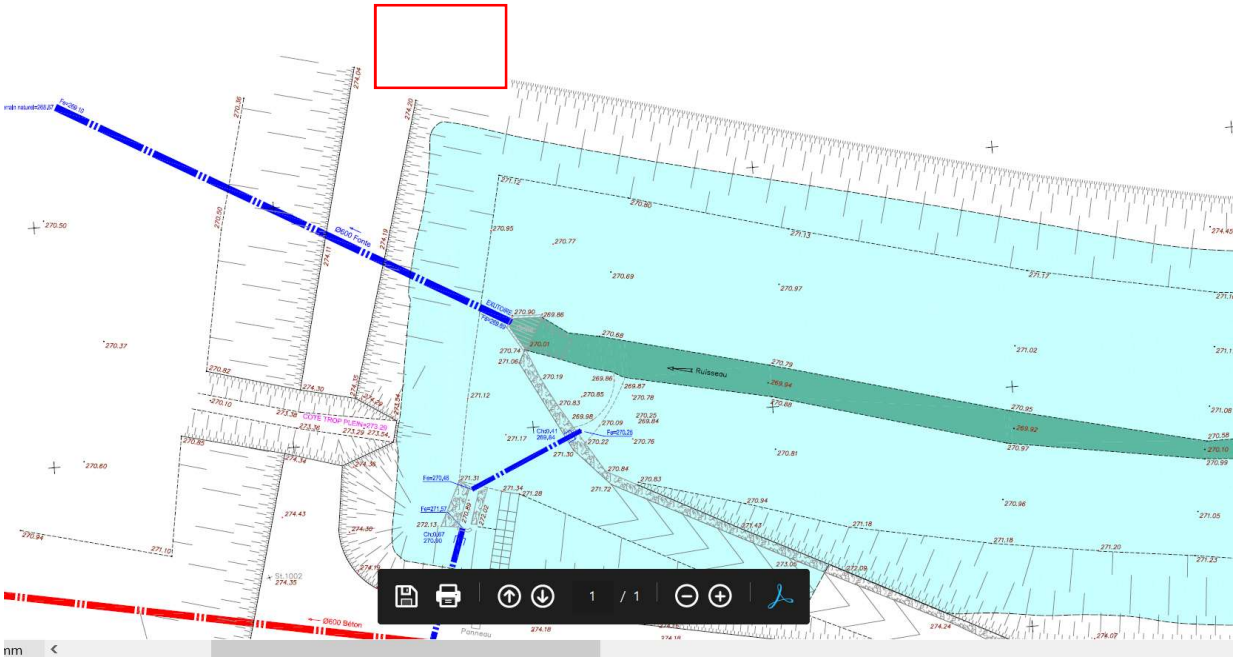

Extrait plan de récolement de l'ouvrage – visualisation de la piste d'accès de l'ouvrage.

Emprise de la zone de travaux

Photo du site et emprise de la zone concernée.